



### Séance du jeudi 23 mars 2023

Nombre de délégués :  
titulaires  
- Présent(e)s : 16 (dont 3 DS)  
- Pouvoirs : 0  
- Excusé(e)s : 9 (dont représentés par DS)  
- Absent(e)s non excusé(e)s :

L'an deux mil vingt-trois, le 23 mars 2023, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon, dûment convoqué le 13 mars 2023, s'est réuni à 14 h 00 à la Salle Inverse à Simandres, sous la présidence de M. BOULUD Michel, Président.

Présent(e)s :

ABELLAN Tim ; BALLELIO Pierre ; BLANC Maurice ; BONNEFOY Mireille ; BOULUD Michel ; CARRAS Lilian ; CHONE Jean-Philippe ; DURAND Raymond ; GAMET Christian ; GIROMAGNY Véronique ; HUMBERT Claude ; IBANEZ Raphaël ; JULLIEN Bernard ; ROCAVIVES Jean-Luc ; SAUZE Jean-Luc ; VARIGNY Nicolas.

Pouvoirs :

Excusé(e)s :

ATHANAZE Pierre ; EDERY Michèle ; DEHAN Nathalie ; GAT Thierry (suppléant présent BLANC Maurice) ; GROSPERRIN Anne ; LINAGE Yves (suppléant présent SAUZE Jean-Luc) ; ROSET Patrick ; SCOTTI Mattia ; SUBRA Cécile (suppléant présent DURAND Raymond)

Absent non excusé :

<b>Délibération N°2023-011 du comité syndical</b>	<b>Objet : Participations statutaires 2023 des membres adhérant à la compétence Assainissement</b>
---	--

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°69-2018-02-13-005 du 13 février 2018 approuvant les nouveaux statuts du SMAAVO, en particulier l'article 10 relatif aux contributions des membres,

**Vu** le budget primitif 2023 adopté par délibération n°2023-009,

**Considérant** que les participations au budget assainissement sont calculées sur la base des volumes consommés des communes et de la Métropole de Lyon pour l'année 2018,

**Le Président expose :**

Le SMAAVO n'a pas, à la date de la rédaction du présent rapport, pu recueillir les informations relatives à la consommation d'eau détaillée pour chaque commune sur l'exercice 2022. Aussi, sans attendre celles-ci, il est proposé de reconduire les participations 2022, telles qu'elles avaient été calculées pour l'exercice 2022, à l'identique.

Par conséquent, la participation 2023 serait répartie entre chaque membre ainsi :

COLLECTIVITES	VOLUMES CONSOMMES 2018 en m3	PARTICIPATIONS 2023 sur volumes consommés HT	PARTICIPATIONS 2023 sur volumes consommés TTC
CHAPONNAY	205 649	12 039.17 €	13 243.09 €
COMMUNAY	249 275	14 593.14 €	16 052.45 €
HEYRIEUX	239 380	14 013.86 €	15 415.25 €
MARENNES	67 229	3 935.74 €	4 329.32 €
SAINT PIERRE DE CHANDIEU	188 871	11 056.95 €	12 162.64 €
SAINT SYMPHORIEN D'OZON	216 412	12 669.26 €	13 936.19 €
SEREZIN DU RHONE	113 191	6 626.46 €	7 289.11 €
SIMANDRES	53 607	3 138.28 €	3 452.11 €
TERNAY	28 589	1 673.67 €	1 841.03 €
TOUSSIEU	143 984	8 429.16 €	9 272.07 €
METROPOLE DE LYON	1 702 416	99 663.40 €	109 629.74 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 208 603.00</b>	<b>187 839.09 €</b>	<b>206 623.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, les membres du collège syndical assainissement, à l'unanimité,**

Voix pour : 9

Voix contre : 0

Abstentions : 0

- **APPROUVE** les participations statutaires 2023 des membres adhérant à la compétence Assainissement telles qu'exposées dans le tableau ci-dessus.

Télétransmise en Préfecture le  
Affichée le  
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Michel BOULUD  
Président

